

PRIX DES AMERINDIENS

7ème(P/ 6243), Classe 4 — 29/09/2024 16h15, LA MARTINIQUE

PLAT, 2.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain TR SOUPLE (4,1)

7.000 (3.500, 1.400, 1.050, 700, 350)

ARRIVEE OFFICIELLE: 7 Engagés. 7 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 2.27. 3 (Redk : 1.10. 1)

HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 61 k.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Réf. +110,+135

Décisions des commissaires

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 de grés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé le hongre LOI DU TALION à être accompagné en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont autorisé le hongre LOI DU TALION à être muni d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. La jument ADHAMUY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids prop.	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie prop.	Éleveurs elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------------	------	-------	-------	--------	---------------	--------------	----------------

1	DEVNA <u>F.PS. 6 A.</u>	Par: AMADEUS 04 WOLF et DYKAM (DYLAN THOMAS)	(Corde:07)		MR BENOIT MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	JEREMY MOISAN	58 kg (57,5 kg) 3.500 1.575 659	NNL	SUC. M. JARLAN
2	LOI DU <u>TALION</u> <u>H.P.S. 4 A.</u>	Par: SIDPOUR et TU T'LAISSES ALLER (HERNANDO)	03	3.L (Corde:01) 	MR THIERRY HAYOT	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	58 kg (57,5 kg) 1.400 630 263	NNL	O. NEMORIN
3	ADHAMUY <u>F.PS. 4 A.</u>	Par: BORN TO SEA 01 et THAWRAAT (CAPE CROSS)	2.L (Corde:05) 	MR JEAN- CHARLES DELASSE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	62,5 kg (62 kg) 1.050 472 197	ONN	LEMZAR SARL	
4	CAPITAINE <u>DEUX H.P.S.</u> <u>10 A.</u>	Par: SIDPOUR et MAXI MAXA (SAND PROSPECTOR)	06	2.5 (Corde:04) 	MR STEPHENSON HARRIS	S. HARRIS	971	MME MELINE SIVAN	54,5 kg (55,5 kg) 700 315 131	ANL	G. ZIE
5	HYNNDAH <u>H.P.S. 7 A.</u>	Par: ASANGA et DAHLIA DEUX (CONQUISTACKY)	02	2.5 (Corde:03) 	MR FRANCOIS F. BORDERIEUX	F. BORDERIEUX	971	MME SARAH AKARI- SOUIDANE	60 kg (61 kg) 350 157 65	ANL	R. SAINTE ROSE,MME D. SAINTE- ROSE, D. SAINTE- ROSE,MME H. SAINTE-ROSE
6	BAKHARA <u>F.PS. 5 A.</u>	Par: MACHUCAMBO et BAROUDA (MY RISK)	05	1/4 (Corde:06) 	MR ANDRE JACOBY- KOALY	A. JACOBY- KOALY	971	FRANCK TORRALBA	58 kg (57,5 kg)	NNL	P. LAMY
7	MAGIK <u>DIBASS</u> <u>F.PS. 8 A.</u>	Par: DIAMOND GREEN et FEBRERO (SPECTRUM)	07	LON (Corde:02) 	MR RAPHAEL NICOLSON	MME A. THIBAUT	972	MATTHIAS LAURON	55,5 kg (55 kg)	NNN	LEMZAR SARL,MME R. KHADDAM